

Note de commentaires
Budget Initial 2018 ENSAIT

Contexte de la construction budgétaire 2018

Depuis le 1^{er} janvier 2016, les dispositions relatives à la mise en place de la GBCP s'appliquent.

Au 1^{er} janvier 2017, un système d'information comptable et budgétaire adapté à ces nouvelles normes a été mis en place à l'ENSAIT. Il a engendré une saisie, et un suivi du budget 2017 en Autorisations d'Engagement (AE) et en Crédits de paiement (CP).

Le budget initial 2018

I. Analyse globale du budget Initial 2018

Situation patrimoniale

| CHARGES | Montants | PRODUITS | Montants |
|---|------------------|---|------------------|
| Personnel | 1 665 860 | Subventions de l'Etat | 1 125 200 |
| <i>dont charges de pensions civiles*</i> | | Fiscalité affectée | 582 000 |
| Fonctionnement autre que les charges de personnel et intervention | 2 550 218 | Autres subventions | 1 697 324 |
| | | Autres produits | 811 554 |
| TOTAL DES CHARGES (1) | 4 216 078 | TOTAL DES PRODUITS (2) | 4 216 078 |
| <i>Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)</i> | | <i>Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)</i> | 0 |
| TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4) | 4 216 078 | TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4) | 4 216 078 |

Le compte de résultat prévisionnel du budget 2018 fait apparaître un résultat à l'équilibre (situation patrimoniale), une CAF de 361 K€ permettant le financement de la totalité des investissements 2018 non subventionnés par ailleurs.

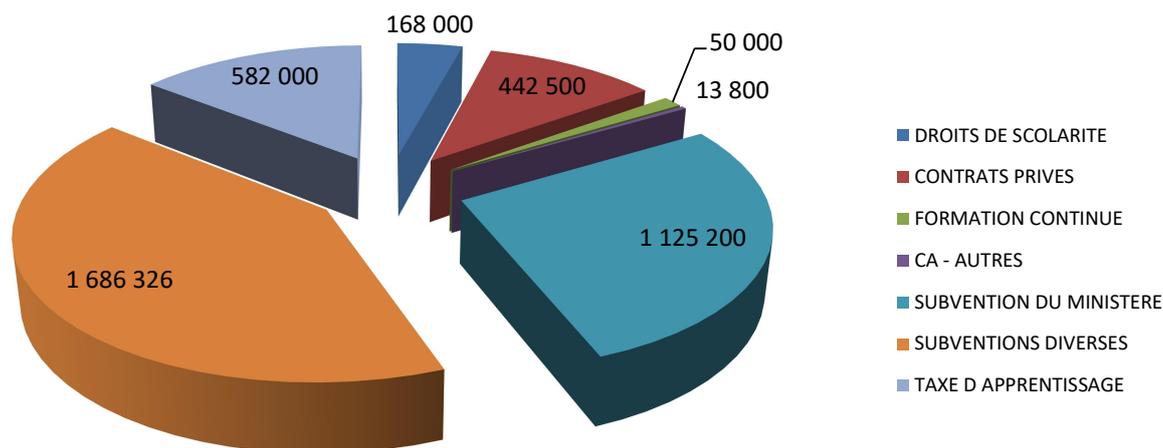
Situation en Autorisations d'engagement et crédits de paiement

Le solde budgétaire sera en 2018 déficitaire de 77.8 K€. La majeure partie des investissements du budget 2018 sont financés. L'opération de réhabilitation dont les travaux seront réalisés en 2018 ne consomme pas d'AE et sera financée sur factures acquittées (CP dépenses = CP recettes).

Les dotations aux amortissements et reprises sur amortissements ne sont pas budgétaires, elles n'ont donc pas d'impact dans l'équilibre AE et CP alors qu'elles ont un impact fort dans l'équilibre du compte de résultat en situation patrimoniale.

II. Analyse des recettes du Budget Initial 2018

Hors reprises sur amortissements

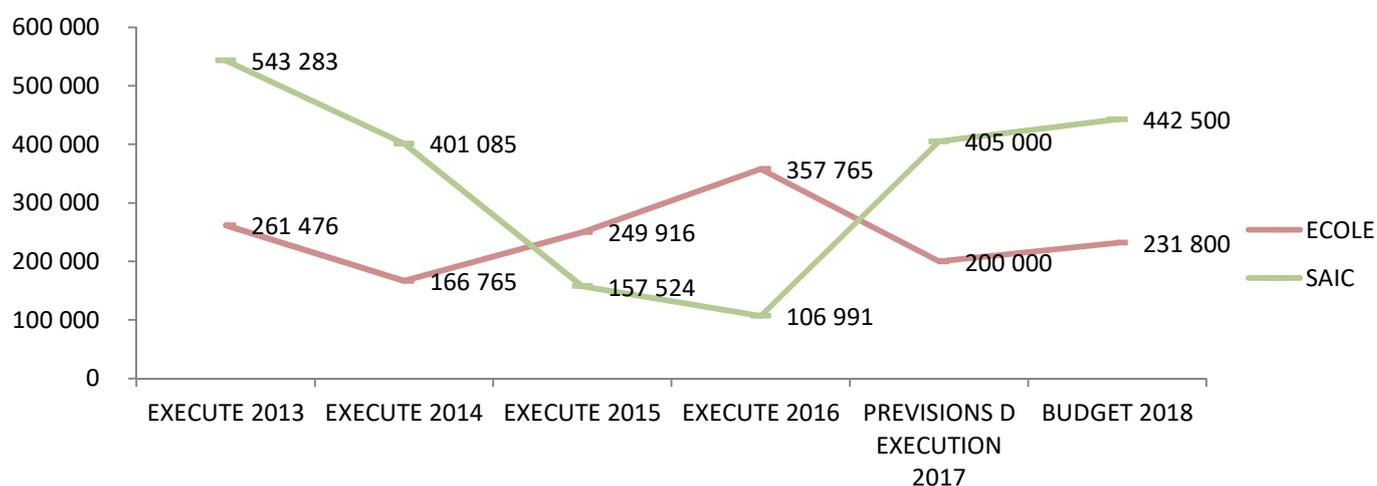


Les recettes de l'établissement pour l'exercice 2018 sont supérieures à celles du budget initial 2017 de 14 %, soit +479 K€. Toutefois, elles présentent de fortes disparités entre l'école et le SAIC :

- - 42.6 K€ pour l'école, s'expliquant principalement par la baisse du chiffre d'affaires lié aux droits de scolarité (hausse du nombre d'étudiants boursiers (43%)) et à l'inscription d'un budget de 50 K€ de prestations de formation continue (au lieu de 80 K€ en 2017). Une réflexion devra être entamée sur le format des formations (collectives) afin d'établir un nombre de participants minimum pour l'ouverture de ces formations.
- + 565.2 K€ pour le budget SAIC : Les contrats privés, suite à la création d'une direction des relations externes, devraient enregistrer un Chiffre d'affaires de 442.5 K€ en 2018. A ce jour, 129 K€ sont déjà signés pour l'exercice 2018. De nouveaux contrats collaboratifs sont également en cours d'exécution et devraient permettre l'enregistrement de subventions complémentaires par rapport aux exercices précédents.

1. Le chiffre d'affaires

Evolution du chiffre d'affaires : 2013 -2018



- de l'école : Il se compose principalement des droits de scolarité des élèves ingénieurs ainsi que des contrats de professionnalisation dans le cadre du Master Management et Innovation dans la Mode. Etant donné le grand nombre de boursiers (43%), les recettes liées aux droits d'inscription ont été ajustées. La Direction de la Formation de l'ENSAIT mettra l'accent en 2018 sur le Master Management et Innovation dans la Mode, tant en terme de communication que de moyens, afin d'enregistrer un maximum d'inscriptions (objectif 14 étudiants).

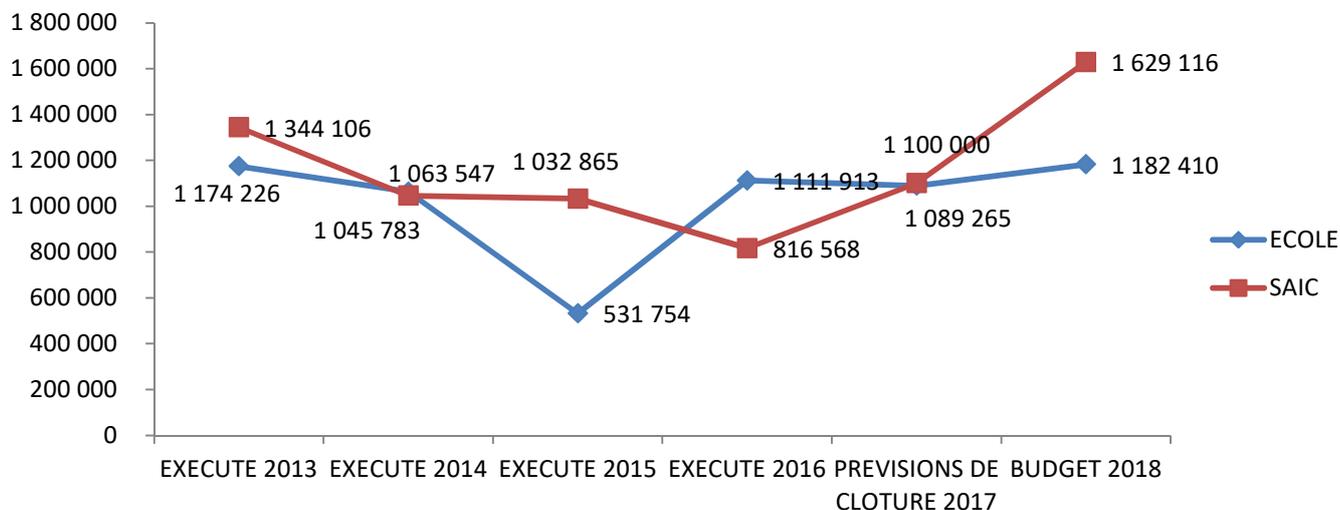
Le chiffre d'affaires à réaliser dans le cadre des contrats liés à la formation tout au long de la vie est en baisse (50K€) : la création de formations sur mesure engendre un travail important pour les enseignants chercheurs qui n'ont pas à ce jour les disponibilités suffisantes pour les dispenser. Une réflexion stratégique sur cette thématique sera mise en œuvre en 2018.

- du SAIC : L'année 2018 marquera la confirmation de l'inversion de la courbe du chiffre d'affaires réalisé en 2017 et lié aux contrats privés.

Le CA inscrit au budget est réaliste puisque 129 K€ ont d'ores et déjà été signés en 2017 pour l'exercice 2018.

2. Les subventions

Evolution des subventions: 2013 -2018



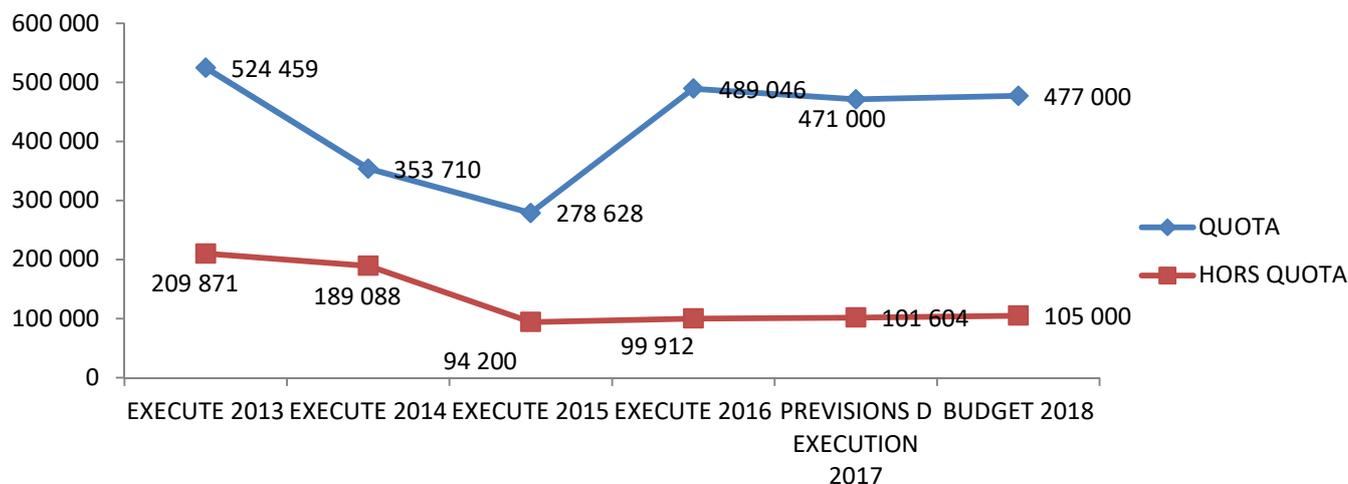
- de l'école : elles sont globalement stables et principalement constituées de la subvention pour charges de service public (1 125.2 K€, estimation en attente de notification).

Des subventions versées par le conseil régional dans le cadre du dispositif PRREL (Programme Régional de Réussite en Etudes Longues), le parcours d'excellence, le co-financement d'une thèse au sein du laboratoire de recherche, et l'organisation de la mobilité des étudiants (ERASMUS) viennent compléter cette subvention.

- du SAIC : 23 contrats seront actifs en 2018, dont 5 nouveaux contrats conclus en 2017 et 5 programmés pour 2018. L'objectif de l'année 2018 sera la poursuite du développement et du montage de projets collaboratifs au sein du GEMTEX.

3. La taxe d'apprentissage

Evolution de la taxe d'apprentissage : 2013 - 2018



Pour rappel, la réforme de la taxe d'apprentissage, entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2015, fusionne la taxe d'apprentissage et la Contribution de Développement de l'Apprentissage (CDA) en un prélèvement unique de 0.68% de la masse salariale.

Elle flèche l'orientation de ce prélèvement vers les régions qui financent en partie les Centres de Formation des Apprentis (CFA). Les régions bénéficieront dorénavant de ces recettes à hauteur d'au moins 55%.

Le reste, dit "hors quota", est versé aux lycées professionnels, aux universités et aux grandes écoles par les entreprises qui jusqu'ici choisissaient librement les établissements financés. Dorénavant, la réforme liste les catégories d'établissements susceptibles de recevoir ce "hors quota". Il doit être dédié au financement des formations initiales technologiques et professionnelles. L'école a connu une forte baisse de sa collecte de taxe hors quota en 2015 en raison de la réforme de la taxe d'apprentissage. La collecte est aujourd'hui stabilisée. Toutefois, une nouvelle réforme de la taxe d'apprentissage est actuellement en cours, une des pistes envisagées serait de supprimer le hors quota. Cette réforme devrait être applicable en 2019. Si tel est le cas, le manque à gagner pour l'ENSAIT serait de 100 K€ pour le moment non compensés par une autre source de revenus.

La collecte de taxe réalisée par le CFA (Centre de Formation des Apprentis) FORMASUP - dont l'ENSAIT est une antenne - doit être décorrélée des recettes inscrites par l'ENSAIT dans ses comptes financiers ou au budget.

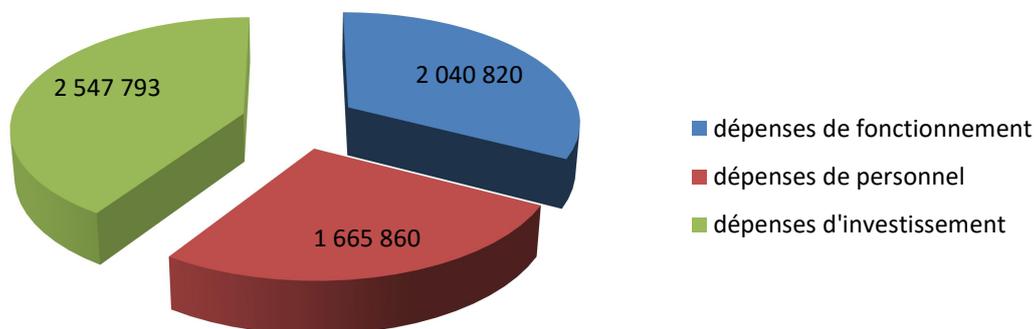
En effet, la taxe d'apprentissage collectée par FORMASUP est versée à l'ENSAIT à hauteur de la justification de ses dépenses de fonctionnement. L'ENSAIT a stabilisé aujourd'hui la justification de ses dépenses. La collecte de quota continue quant à elle à augmenter : de nouvelles demandes d'investissement seront donc à prévoir avec FORMASUP auprès de la région.

Budget recettes en AE et CP :

La version budgétaire issue de la GBCP fait apparaître des recettes à hauteur de 6 401.2 K€. Ce montant tient compte des encaissements 2017 investissements inclus (dont l'opération de réhabilitation énergétique de l'ENSAIT pour laquelle des encaissements à hauteur de 2 068.8 K€ sont attendus), hors comptes de tiers et reprises sur amortissements.

III. Analyse des dépenses du Budget Initial 2018

Hors dotations aux amortissements



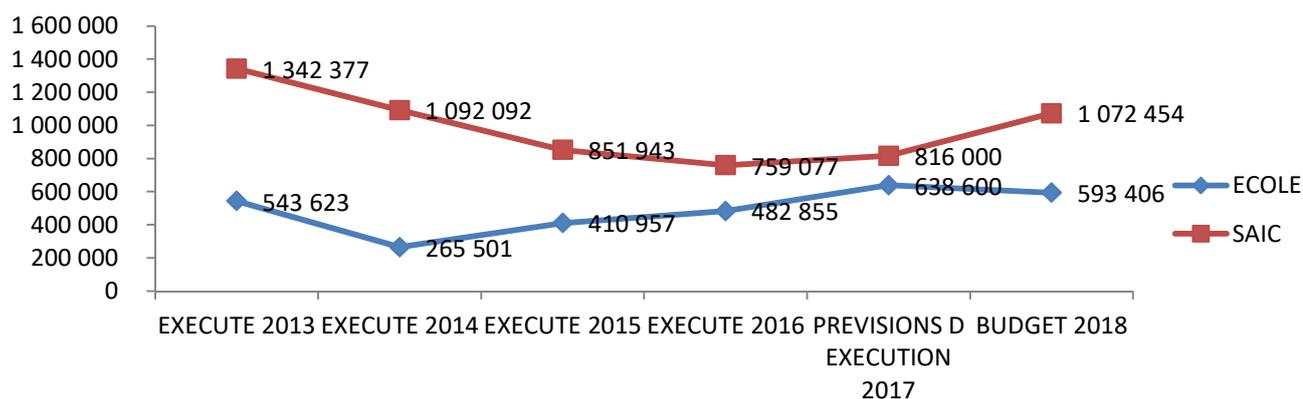
Les dépenses 2018 sont atypiques par rapport aux budgets des années précédentes :

- 40.8 % des dépenses sont des dépenses d'investissement
- 32.6 % sont des dépenses de fonctionnement (hors dotations aux amortissements)
- 26.6% sont des dépenses de personnel.

L'opération de réhabilitation énergétique de l'ENSAIT sera le premier poste de dépenses pour l'exercice 2018.

1. Analyse des dépenses de personnel sur Ressources Propres (RP) du Budget Initial 2017

Evolution de la masse salariale sur ressources propres 2013 - 2017



Budget RP de l'école : 593.4 K€

Le budget RP de l'école se décompose en 4 postes :

- Les heures complémentaires d'enseignement et vacances : 42 %
- Les personnes employées sur budget propre dont 1 thèse : 36 %
- Les primes de recherche et PCA (Primes pour Charges Administratives) : 18%
- Autres dépenses (RAFP, médecine du travail, etc.) : 4 %

Budget RP du SAIC : 762.4 K€

Les dépenses de masse salariale sur ressources propres du SAIC tendent à retrouver le niveau de l'exercice 2014.

De nouveaux contrats privés et collaboratifs nécessitent l'embauche de doctorants.

Les quatre collaborateurs recrutés et financés initialement sur le SAIC sont dorénavant fonctionnarisés.

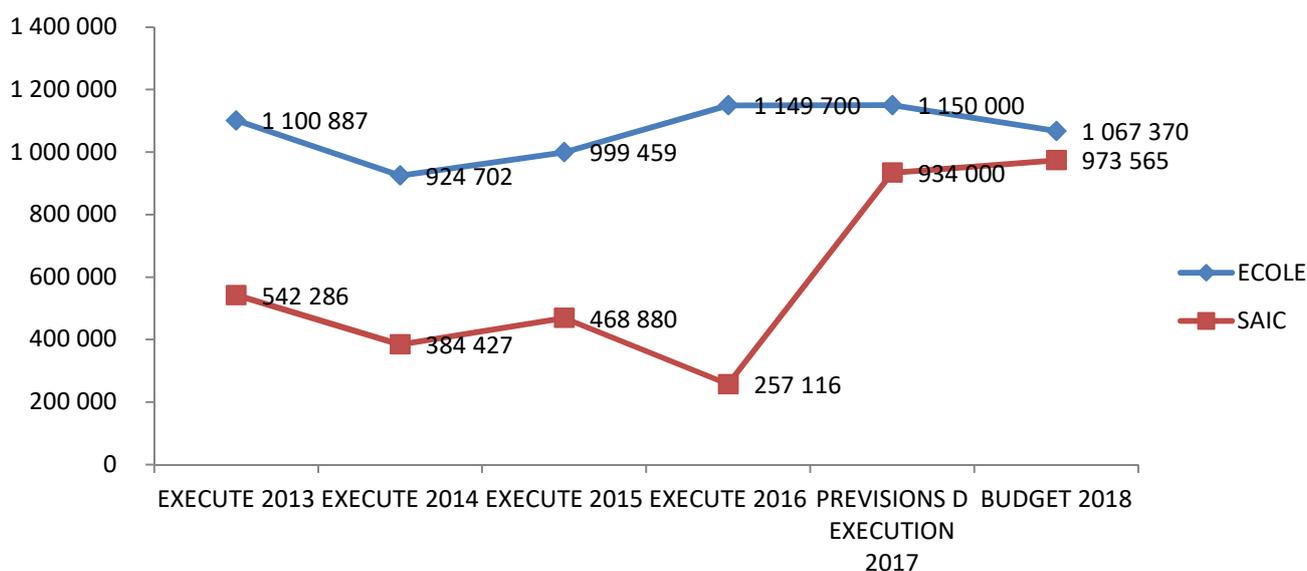
Budget Dépenses de personnel en AE et CP :

La version budgétaire issue de la GBCP fait apparaître des dépenses de personnel à hauteur de 1 665.9 K€ en AE et CP (les autorisations d'engagement et les crédits de paiement sont égaux pour les dépenses de personnel). Les charges à payer de l'exercice 2017 payées en 2018 sont incluses (on assiste à un glissement des heures de vacances de novembre et décembre 2017 en 2018, qui se reproduira à chaque exercice).

2. Analyse des dépenses de fonctionnement du Budget Initial 2018

Evolution des dépenses de fonctionnement 2013 - 2018

Hors dotations aux amortissements



Concernant l'École, les charges de fonctionnement de l'école sont globalement stables.

En effet, en 2016 et 2017, des colloques liés à la recherche ont été organisés à l'ENSAIT (Flin's et 3D Fabrics en 2016, les 25 ans du GEMTEX en 2017), ce qui explique le léger fléchissement des charges de fonctionnement.

Concernant le SAIC, la clôture de certains contrats collaboratifs va engendrer sur l'exercice 2017 une hausse des dépenses et des recettes à due concurrence.

Dépenses communes d'Infrastructures et Dépenses communes d'Administration et de Gestion diverses

Les DI et les DAG seront, comme pour le BR2 2017, calculées et imputées sur le SAIC. Elles sont donc incluses dans les prévisions budgétaires 2018.

Budget Dépenses de fonctionnement en AE et CP :

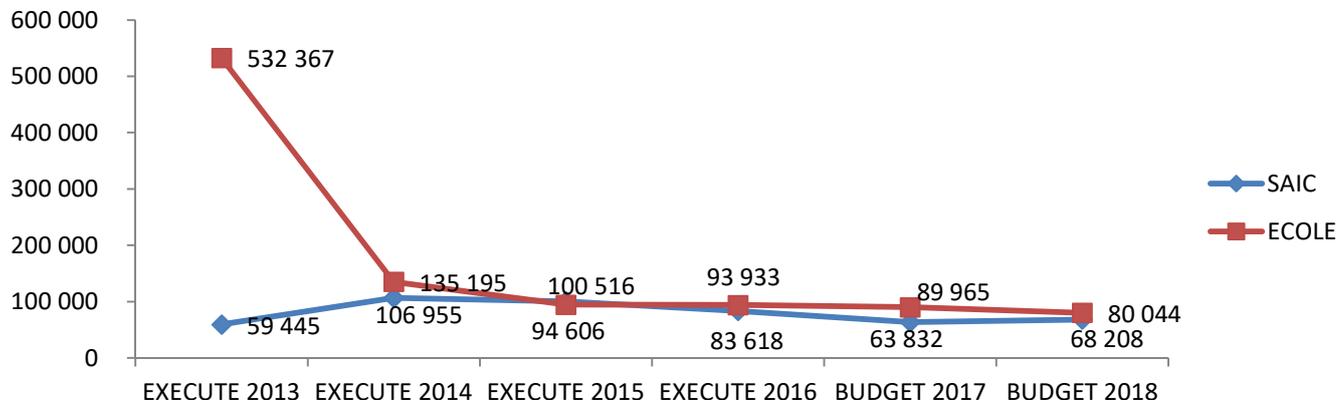
Les dépenses de fonctionnement en AE et CP n'appellent pas de remarques particulières. Plusieurs marchés seront publiés en 2018, comme l'apprentissage des langues en e-learning, impactant les dépenses de fonctionnement en AE (4 ans de marché), un marché de goodies ou encore le contrat de suivi du marché d'assurances alloué en 2017

Focus sur les amortissements et reprises

Les opérations d'investissement réalisées (Plan Pluriannuel d'Investissement) engendrent une augmentation importante des dotations aux amortissements de l'établissement.

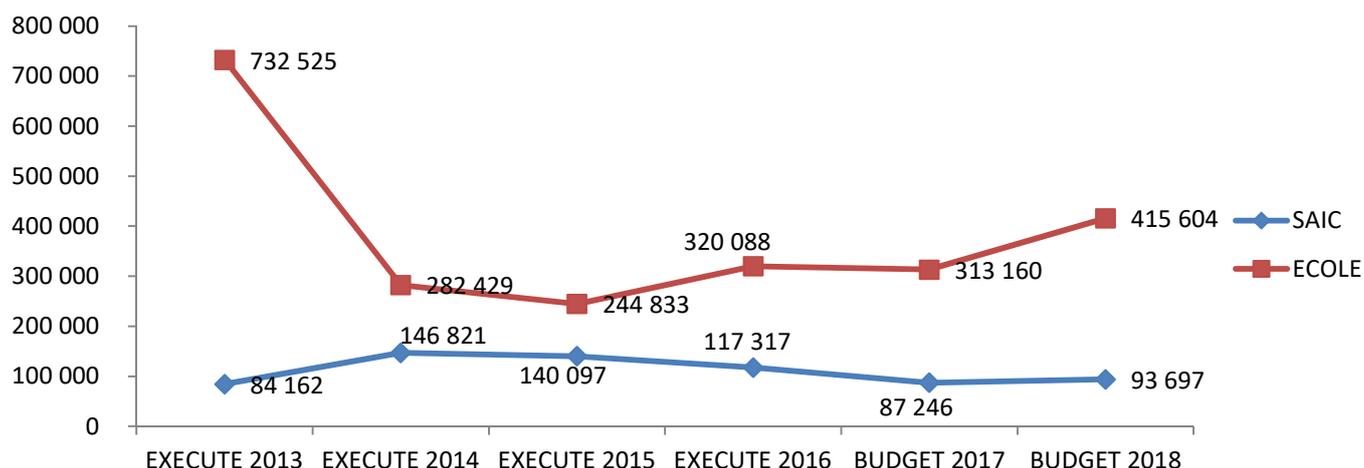
Le budget de fonctionnement (dotations aux amortissements, frais liés à l'installation des matériels achetés) sera dorénavant associé à chaque PPI voté afin de ne pas nuire à l'équilibre budgétaire de l'établissement en situation patrimoniale (équilibre du compte de résultat prévisionnel).

Evolution des reprises sur amortissements 2013-2018



Les reprises sur amortissements représentent 3.5 % des recettes de l'ENSAIT.

Evolution des dotations aux amortissements 2013-2018

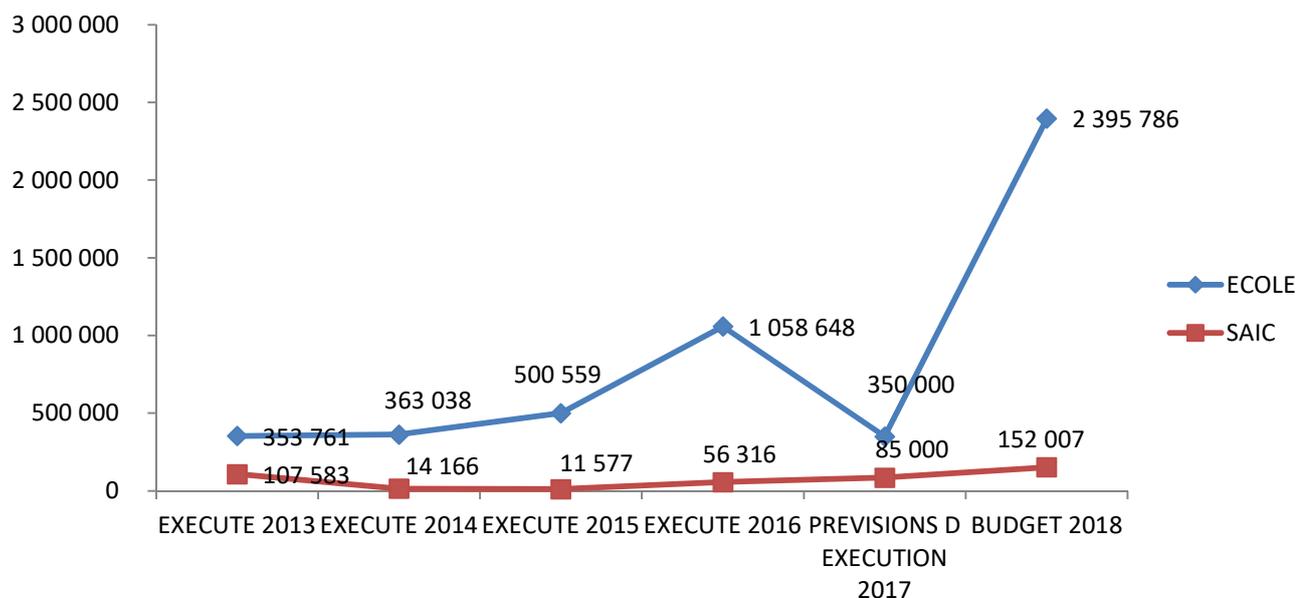


Les dotations aux amortissements représentent 20.3% du budget de fonctionnement de l'établissement en situation patrimoniale, soit 2.3 % de plus que pour le budget initial 2017. Cela est principalement la conséquence de la politique d'investissement de l'établissement en 2015 et 2016.

La différence entre les reprises sur amortissements et les dotations aux amortissements de l'établissement représente 361 K€.

Les dotations et reprises sur amortissements ne sont pas budgétaires. Elles n'apparaissent donc pas dans l'équilibre budgétaire des AE et CP de l'établissement.

3. Analyse des dépenses d'investissement du Budget Initial 2018



L'année 2018 sera marquée par la réalisation complète des travaux de réhabilitation du bâtiment principal de l'ENSAIT subventionnés par les crédits CPER : 2.06 K€ seront dépensés (CP). 60 K€ supplémentaires (AE) sont prévus sur fonds propres afin de pourvoir aux travaux non financés ou finançables.

Le niveau d'investissement, en dehors de ces projets, concerne :

- le département des études à hauteur de 65 K€ : création d'une salle projet, achat de matériel de recherche
 - L'informatique pour le renouvellement pluri-annuel de PC et équipement de salles informatiques ainsi que pour l'achat d'un PC portable destiné aux enseignants chercheurs en mission à l'étranger (dépense réalisée dans le cadre du PSSIE (sécurité informatique)). L'amphithéâtre A sera également équipé de nouveaux matériels. Un nouvel équipement de recharge de photocopies sera également acheté en 2018.
 - Les ateliers : achat d'une humidification portative, d'un rack de rangement mécanique, de balances, etc.
 - Le Patrimoine : équipement de la salle d'attente de l'accueil, remplacement d'un échafaudage roulant, etc.
 - La recherche : matériels pour la bonne exécution des contrats collaboratifs et privés
- **Budget Dépenses d'investissement en AE et CP :**

Le budget en AE et CP est déséquilibré : 478 957 € d'AE et 2 547 793 € de CP. Cela s'explique exclusivement par l'opération de réhabilitation énergétique de l'ENSAIT pour laquelle les Autorisations d'engagement ont été consommées en 2016.

4. Capacité d'Auto-Financement (CAF) du Budget Initial 2018

La situation patrimoniale de l'école fait apparaître une CAF positive à hauteur de 361 K€.

Les investissements 2018 seront financés dans leur totalité sans prélever sur le fonds de roulement (apport au fonds de roulement : 20.6 K€)

Le fonds de roulement prévisionnel est de 433.7 K€, soit 39 jours de fonds de roulement.

ANNEXE

Rappel de la comptabilisation en Gestion Budgétaire et Comptable Publique

La comptabilité budgétaire rend compte de la consommation des autorisations budgétaires votées dans des termes distincts de ceux de la comptabilité générale :

- ▶ pour les dépenses, enregistrement des engagements consommant les AE et des décaissements consommant les CP,
- ▶ pour les recettes : enregistrement des encaissements,
- ▶ pour les emplois : suivi de la consommation des autorisations.

L'autonomie et la fiabilité de la comptabilité générale sont confortées :

- ▶ application des normes de comptabilité générale indépendamment de la disponibilité des crédits,
- ▶ les charges et produits sont rattachés à l'exercice correspondant à celui de la naissance du droit, de l'obligation ou du risque, indépendamment des éventuels flux financiers associés,
- ▶ l'inscription des actifs et passifs et leur évaluation donne une vision sincère, fidèle et exhaustive de la situation patrimoniale de l'organisme.

Focus sur les autorisations d'engagement (AE)

- ▶ Elles constituent le plafond voté par l'organe délibérant et déterminent la capacité pour l'ordonnateur à engager juridiquement l'organisme sur l'exercice.
- ▶ Elles sont **annuelles** mais génèrent potentiellement des décaissements pluriannuels.
- ▶ Elles constituent le point d'entrée de la dépense et doivent permettre le pilotage des crédits de paiement.
- ▶ Le fait générateur de leur consommation est l'**engagement ferme de l'organisme** vis-à-vis d'un tiers pour un montant déterminé.

Focus sur les crédits de paiement (CP)

- ▶ Ils constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être décaissées pendant l'exercice.
- ▶ Le fait générateur de leur consommation est le décaissement.
- ▶ Le lien engagement-paiement doit permettre l'identification des restes à payer et d'anticiper ainsi les dépenses des années futures, d'éviter la constitution de trésorerie superflue, d'éviter des pics de CP qui mettraient à mal la trésorerie de l'organisme.